

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la politique  
des ressources humaines*

*Bureau de la réglementation  
et de la fonction militaire*

**Arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux chaînes de notation des militaires  
de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2017**

NOR : INTJ1638366A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article R. 4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- formations territoriales constituant la gendarmerie départementale;
- formations constituant la gendarmerie mobile;
- formations spécialisées;
- formations prévôtales;
- groupe d'intervention de la gendarmerie nationale;
- garde républicaine;
- commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire.

Article 2

1° Les chaînes de notation applicables aux officiers de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2° Les chaînes de notation applicables aux sous-officiers de la gendarmerie nationale et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale sont définies, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

Article 3

Les chaînes de notation des militaires d'active et de réserve de la gendarmerie nationale sont identiques.

Article 4

L'arrêté du 6 janvier 2016 relatif aux chaînes de notation des militaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2016 (NOR : INTJ1532425A) est abrogé.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
M. LABBÉ

SOMMAIRE

ANNEXE I. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux officiers**

- CHAPITRE 1<sup>er</sup>. – *Gendarmerie départementale*
- Chapitre 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
- CHAPITRE 4. – *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 5. – *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 6. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 7. – *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 8. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
- CHAPITRE 9. – *Force de gendarmerie européenne (FGE)*
- CHAPITRE 10. – *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
- CHAPITRE 11. – *Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux officiers mandatés pour la concertation**

ANNEXE II. – CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

**PARTIE 1. – Chaînes de notation applicables aux :**

- *sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;*
- *sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;*
- *sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).*

- CHAPITRE 1<sup>er</sup>. – *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
- CHAPITRE 4. – *Gendarmerie outre-mer*
- CHAPITRE 5. – *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 6. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
- CHAPITRE 7. – *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 8. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
- CHAPITRE 9. – *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
- CHAPITRE 10. – *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation applicables aux :**

- *sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) ;*
- *volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.*

- CHAPITRE 1<sup>er</sup>. – *Gendarmerie départementale*
- CHAPITRE 2. – *Gendarmerie mobile*
- CHAPITRE 3. – *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
- CHAPITRE 4. – *Gendarmerie outre-mer*

CHAPITRE 5. – *Gendarmeries spécialisées*

CHAPITRE 6. – *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

CHAPITRE 7. – *Garde républicaine (GR)*

CHAPITRE 8. – *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

CHAPITRE 9. – *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

CHAPITRE 10. – *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

**PARTIE 3. – Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation**

## ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX OFFICIERS  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## PARTIE 1

## Chaînes de notation applicables aux officiers

CHAPITRE 1<sup>ER</sup>*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Gendarmerie départementale (GD)</b>			
Commandant de région de gendarmerie	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant adjoint de région de gendarmerie, commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (CAR-GGD FA)	-	-	Directeur général de la gendarmerie nationale
Commandant en second de région de gendarmerie	-	-	Commandant de région
Commandant en second du GGD ayant le statut de formation administrative	-	-	Commandant adjoint de région
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant de région	-	-	Commandant de région
Commandant de GGD placé sous l'autorité du commandant adjoint de région	-	-	Commandant adjoint de région
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGD	-	-	Commandant de GGD
Officiers affectés dans les unités rattachées au commandant de GGD <sup>(1)</sup>	-	Commandant de l'unité <sup>(2) (3)</sup>	Commandant de GGD
<b>Section de recherches (SR)</b>			
Commandant de SR	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR
<b>Groupe d'intervention régional (GIR)</b>			
Commandant de GIR	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Commandant de GIR adjoint <sup>(4)</sup>	-	-	Commandant du GIR
Officiers d'un GIR placé auprès d'une SR	-	-	Commandant de la SR
Officiers d'un GIR placé auprès d'un SRPJ	Autorité d'emploi	-	Commandant du GIR <sup>(5)</sup>
<b>Section d'appui judiciaire (SAJ)</b>			
Officier commandant la SAJ	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein de la SAJ	-	-	Commandant de la SAJ
<b>Peloton de gendarmerie de montagne (PGM) et peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) directement rattachés à un commandant de région ou à un commandant adjoint de région</b>			
Commandant de PGM ou PGHM	-	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Autres officiers	-	Commandant de PGM ou PGHM	Commandant de région ou commandant adjoint de région
<b>Centre de coopération policière et douanière (CCPD)</b>			
Officiers affectés au CCPD	Préfet du département de rattachement	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg</b>			
Commandant de compagnie	-	-	Commandant adjoint de région
Autres officiers	-	-	Commandant de compagnie
(1) Notamment COB, BTA, BR, PSIG, BMO, PMO, PA. (2) Si l'unité existe en organisation. (3) Compagnie, EDSR, PGHM (à l'exception de la Corse), PGM, PSPG, BDRIJ, CORG, SSIC, GSRH, BPDJ, etc. (4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie nationale. À défaut, lire commandant du GIR adjoint ou l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé du GIR.			

CHAPITRE 2

*Gendarmerie mobile*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Groupement de gendarmerie mobile (GGM) ou groupement de blindés de la gendarmerie nationale (GBGM)</b>		
Commandant de GGM ou du GBGM	-	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant de GGM ou GBGM	-	Commandant de GGM ou GBGM
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM <sup>(1)</sup>	-	Commandant de GGM ou GBGM
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de GGM ou GBGM <sup>(1)</sup>	Commandant d'escadron ou d'unité assimilée	Commandant de GGM ou GBGM
(1) Pour les officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).		

CHAPITRE 3

*État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers directement rattachés au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou d'unité assimilée, directement rattaché(e) au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers affectés au sein d'un cabinet, d'un bureau, d'un centre ou d'une unité assimilée directement rattaché(e) au commandant de région ou au commandant adjoint de région	-	Chef de cabinet, de bureau, de centre, ou de l'unité assimilée
<b>Division des opérations / Division de l'appui opérationnel</b>		
Chef de division	-	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Officiers directement rattachés au chef de division	-	Chef de division
Officiers de liaison, détachés, affectés hors périmètre gendarmerie nationale	Autorité d'emploi	Officier adjoint commandement <sup>(1)</sup>
Chef de bureau au sein d'une division	-	Chef de division
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau
(1) Ou le commandant en second de région ou le commandant adjoint de région, en fonction du rattachement de l'officier noté.		

CHAPITRE 4

*Gendarmerie outre-mer*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant en second	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant de la gendarmerie outre-mer <sup>(1)</sup>	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
<b>Cabinet communication</b>		
Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Officiers du cabinet	-	Chef de cabinet

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>État-major (CGOM)</b>		
Chef d'état-major	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau	-	Chef d'état-major
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau
<b>Groupement des opérations extérieures (GOPEX)</b>		
Officiers du GOPEX	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie outre-mer
<b>Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)</b>		
Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Commandant en second du COMGEND <sup>(2)</sup>	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers directement rattachés au commandant territorial de la gendarmerie outre-mer <sup>(3)</sup>	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
<b>État-major (COMGEND)</b>		
Chef d'état-major	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Chef de bureau et officiers directement rattachés au chef d'état-major	-	Chef d'état-major
Officiers des bureaux	-	Chef de bureau
<b>Unités rattachées au COMGEND</b>		
Officiers commandant les unités rattachées au COMGEND	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer
Officiers affectés dans les unités rattachées au COMGEND	Commandant de compagnie ou unité assimilée	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer

(1) Chargé de mission, section du pilotage, de l'évaluation et du contrôle de gestion.  
(2) S'il existe.  
(3) Officier adjoint chargé de la police judiciaire, officier adjoint chargé du renseignement, officier adjoint chargé de la sécurité et de la circulation routière.

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Centre international de formation anti-drogue de Fort-de-France (CIFAD)</b>			
Directeur du CIFAD ou adjoint au directeur lorsque ce dernier est un officier de la police nationale	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de la police nationale	-	-	Adjoint au directeur du CIFAD <sup>(4)</sup>
Officiers affectés au CIFAD, commandé par un officier de gendarmerie	-	-	Directeur du CIFAD
<b>Antenne de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants de Fort-de-France (OCRIS) Nanterre et Fort-de-France</b>			
Directeur de l'antenne OCRIS à Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique	-	Sous-directeur de la police judiciaire
Adjoint au directeur de l'antenne OCRIS lorsque l'antenne est commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRIS de Fort-de-France, commandée par un fonctionnaire de la police nationale	Directeur de l'antenne	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Officiers affectés à l'antenne OCRIS de Fort-de-France, commandée par un officier de gendarmerie	Directeur de l'antenne	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Martinique
Chef de l'antenne OCRIS de Saint-Martin	Directeur de l'antenne de l'OCRIS de Fort-de-France	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe	Sous-directeur de la police judiciaire
<b>Situations particulières</b>			
Officiers affectés à l'ambassade de France à Alger	Ambassadeur	-	Commandant de la gendarmerie outre-mer
Détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense de Guyane à Cayenne	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guyane
Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	Commandant territorial de la gendarmerie de Guadeloupe
Officiers du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre	-	-	Directeur du bureau de liaison permanent (BLP) de Pointe-à-Pitre

(4) S'il existe. À défaut, l'officier de gendarmerie le plus ancien dans le grade le plus élevé du CIFAD.

CHAPITRE 5

*Gendarmeries spécialisées*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Gendarmerie de l'air</b>			
Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Chef d'état-major de l'armée de l'air	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers d'état-major	-	-	Chef d'état-major
Commandant de section de recherches	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR
Commandant de groupement	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie <sup>(1)</sup>	Commandant de groupement
<b>Gendarmerie maritime</b>			
Commandant de la gendarmerie maritime	-	Chef d'état-major de la marine	Major général de la gendarmerie nationale
Commandant en second	-	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers d'état-major	-	-	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de section de recherches (SR)	-	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR
Commandant de groupement	Autorité maritime d'emploi	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers commandant les unités directement rattachées au GGMAR	-	-	Commandant de groupement
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie <sup>(1)</sup>	Commandant de groupement
Commandant du peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	-	Commandant en second de la gendarmerie maritime
Commandant de bâtiment outre-mer	-	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Commandant du centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	Commandant en second	Commandant de la gendarmerie maritime
Officiers adjoints au commandant du CNIGM	-	-	Commandant du CNIGM
<b>Gendarmerie de l'armement</b>			
Commandant de la gendarmerie de l'armement	-	Directeur technique	Major général de la gendarmerie nationale
Chef d'état-major - Autres officiers de l'état-major	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers commandant de compagnie de gendarmerie de l'armement et chef de groupe de protection	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de la gendarmerie de l'armement	-	Commandant d'unité <sup>(1)</sup>	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Commandant de section de recherches (SR)	-	-	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Officiers affectés à la SR	-	-	Commandant de SR
<b>Gendarmerie des transports aériens</b>			
Commandant de la GTA	-	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officier adjoint au commandant de la GTA - Chef d'état-major – Autres officiers directement rattachés au commandant de la GTA <sup>(2)</sup>	-	-	Commandant de la GTA
Officiers d'état-major	-	-	Chef d'état-major
Commandant de groupement	-	-	Commandant de la GTA
Officier commandant d'unité rattachée au GGTA	-	-	Commandant de GGTA
Autres officiers du groupement	-	Commandant de compagnie <sup>(1)</sup>	Commandant de groupement



AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la section de recherches des transports aériens	-	-	Commandant de la GTA
Officiers affectés en SR	-	-	Commandant de SR
Officiers affectés au sein d'une unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA) située en outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant de la GTA
Officier de liaison à la cellule du risque au sein de la direction générale de l'aviation civile	Autorité d'emploi	-	Commandant de la GTA
<b>Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)</b>			
Commandant du CFAGN	-	-	Major général de la gendarmerie nationale
Officiers rattachés directement au CFAGN	-	-	Commandant du CFAGN
Commandant du groupement d'instruction (GI) ou du groupement de maintien en condition opérationnelle (GMCO)	-	-	Commandant du CFAGN
Officiers du GI et du GMCO	-	-	Commandant du GI ou GMCO
Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant de région ou commandant adjoint de région	-	Commandant du CFAGN
Commandant des sections aériennes et officiers qui y sont affectés	-	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Commandant d'une section aérienne outre-mer	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer	Commandant du CFAGN
Officiers affectés dans une section aérienne outre-mer	-	-	Commandant de la section aérienne
Commandant de détachement gendarmerie à l'école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés au détachement gendarmerie à l'EAALAT	-	-	Commandant du groupement d'instruction
Officiers affectés à la (DSAE)	-	Autorité d'emploi	Commandant du CFAGN
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>			
Commandant la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires <sup>(3)</sup>	-	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense	Major général de la gendarmerie nationale
Autres officiers	-	-	Commandant de la GSAN

(1) S'il existe.  
(2) Cabinet de communication, contrôle de gestion.  
(3) L'inspecteur des armements nucléaires est informé de la notation attribuée au commandant de la GSAN (cf. note n° 24.467 MA/MC du 12 juillet 1965).

CHAPITRE 6

**Gruppe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR	Commandant du GIGN
Commandant en second - Chefs d'état-major (EMOPS - EMAS) - Chef d'une force - Officiers de l'état-major commandement	-	Commandant du GIGN
Chef du bureau soutien opérationnel (BSO) et du bureau des ressources humaines (BRH)	Chef de l'état-major de l'administration et de soutien	Commandant du GIGN
Officiers des forces - Officiers de l'état-major opérationnel – Officiers du BSO, du BRH	Chef de la force ou chef de l'état-major opérationnel (EMOPS) ou chef de l'état-major d'administration et de soutien (EMAS) <sup>(1)</sup>	Commandant du GIGN

(1) Selon le rattachement organique du noté.

CHAPITRE 7

**Garde républicaine (GR)**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant en second	-	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers directement rattachés au commandant de la GR <sup>(1)</sup>	-	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Chef d'état-major	-	Commandant de la garde républicaine
Adjoint au chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la garde républicaine
Chef de bureau et officiers des bureaux	-	Chef d'état-major
Régiment		
Commandant de régiment	-	Commandant de la garde républicaine
Commandant en second	-	Commandant de régiment
Officiers directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Officiers commandant les unités directement rattachées au commandant de régiment <sup>(2)</sup>	-	Commandant de régiment
Autres officiers affectés dans les unités directement rattachées au commandant de régiment <sup>(2)</sup>	Commandant d'escadron ou de compagnie	Commandant de régiment
Orchestres et chœur de l'armée française		
Chef des orchestres, chef du chœur de l'armée française et administrateur-régisseur des formations musicales	-	Commandant de la garde républicaine
Officiers servant aux orchestres de la garde républicaine ou au chœur de l'armée française	-	Commandant de la garde républicaine
Compagnie de soutien opérationnel (CSO)		
Commandant de la CSO	-	Commandant de la garde républicaine
Autres officiers de la CSO	Commandant de la CSO	Commandant de la garde républicaine

(1) Cabinet, contrôle de gestion, section communication, etc.  
(2) Escadron, compagnie, peloton de GAV, centre d'instruction de la cavalerie, musique de la GR, etc.

CHAPITRE 8

*Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant de la gendarmerie prévôtale	Directeur des opérations et de l'emploi
Officiers affectés au sein des unités du commandement de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale

CHAPITRE 9

*Force de gendarmerie européenne (FGE)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Officiers de la force de gendarmerie européenne	Autorité d'emploi	-	Commandant de la FGE <sup>(1)</sup>

(1) S'il est français ; à défaut, lire le sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection.

CHAPITRE 10

*Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Commandant en second et officiers directement rattachés au commandant du COSSEN	-	Commandant du COSSEN
Directeur ou chef de cabinet	-	Commandant du COSSEN
Chef de division	-	Commandant du COSSEN
Chef de bureau ou chef de section	-	Chef de division <sup>(1)</sup>
Officiers affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet <sup>(1)</sup>	Chef de division <sup>(1)</sup>

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

CHAPITRE 11

*Cas particuliers des officiers dont l'affectation n'est pas prévue dans les précédentes annexes*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Experts nationaux détachés	Autorité d'emploi	DCI adjoint
Officiers affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Sous-directeur dont relève le militaire noté
Officiers affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Commandant de région, commandant adjoint de région, ou sous-directeur dont relève le militaire noté

## PARTIE 2

**Chaînes de notation applicables aux officiers de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation**

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice-conseiller	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice-conseiller <sup>(1)</sup>	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice-conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat
Officiers supérieurs élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement
<p>(1) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3. Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.</p>		

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PARTIE 1

Chaînes de notation applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

CHAPITRE 1<sup>ER</sup>

*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches <sup>(1)</sup>
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie <sup>(4)</sup>	Commandant de groupement <sup>(2)</sup>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement <sup>(2)</sup>
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement <sup>(2) (3)</sup>
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement <sup>(2)</sup>
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de région ou commandant adjoint de région
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi <sup>(5)</sup>	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen	Commandant du CGVN	Commandant de groupement

(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.  
(2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non zonale, lire : le commandant en second du groupement.  
(3) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.  
(4) Ne s'applique pas aux militaires affectés dans le Territoire de Belfort.  
(5) Le cas échéant.

CHAPITRE 2

*Gendarmerie mobile*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton <sup>(1)</sup>	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée

(1) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

CHAPITRE 3

*État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	-	Chef de section <sup>(1)</sup>
<b>Cabinet communication</b>		
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet <sup>(1)</sup>
<b>Division des opérations / Division de l'appui opérationnel</b>		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle <sup>(2)</sup>	-	Chef de bureau ou de pôle
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Chef du CCPD <sup>(5)</sup>	Commandant de région ou commandant adjoint de région, commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi <sup>(3)</sup>	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel <sup>(4)</sup>
<p>(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p> <p>(2) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD). (3) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.</p> <p>(4) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.</p> <p>(5) Le chef du CCPD effectue une notation au 1<sup>er</sup> échelon.</p>		

CHAPITRE 4

*Gendarmerie outre-mer*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>CGOM</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant du CGOM
<b>Cabinet de communication</b>		
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet <sup>(1)</sup>
<b>État-major</b>		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du CGOM
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau
<b>Groupement des opérations extérieures (GOPEX)</b>		
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du CGOM <sup>(2)</sup>
<b>Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)</b>		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement territorial de la gendarmerie outre-mer	-	Commandant de l'unité <sup>(3)</sup>
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du COMGEND
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés en centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherches de Pointe-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à la section de recherches de Pointe-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR
Militaires affectés à l'antenne de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR <sup>(4)</sup>
Militaires affectés au Centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD <sup>(5)</sup>
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ou d'un PGHM	Commandant d'antenne ou de peloton	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second <sup>(6)</sup>

(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM.  
(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.  
(3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire l'autorité militaire supérieure.  
(4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
(5) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.  
(6) S'il existe. À défaut, le commandant territorial de la gendarmerie outre-mer.

CHAPITRE 5

*Gendarmeries spécialisées*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Gendarmerie de l'air</b>		
Militaires affectés en état-major (BRH - BER - BBS)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Militaires affectés en état-major (section commandement)	Chef de la section commandement <sup>(1)</sup>	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
<b>Gendarmerie maritime</b>		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de bureau <sup>(1)</sup>	Commandant en second <sup>(2)</sup>
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	Commandant de peloton	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou, à défaut, commandant de compagnie	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en outre-mer	Officier commandant du bâtiment ou, à défaut, autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unité prévôtale	Chef du détachement prévôtal	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à l'antenne de l'OCRIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
<b>Gendarmerie de l'armement</b>		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
<b>Gendarmerie des transports aériens (GTA)</b>		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau <sup>(1)</sup>	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement
<b>Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)</b>		
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupement instruction – groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en groupe de commandement CFAGN	-	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN
(1) S'il existe. (2) S'il existe. À défaut, lire officier 1 <sup>er</sup> adjoint.		

CHAPITRE 6

*Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR <sup>(1)</sup>	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien
(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1 <sup>er</sup> degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.		

CHAPITRE 7

*Garde républicaine (GR)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	Commandant de compagnie	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la section communication	Chef de section	Commandant de la garde républicaine
<b>État-major de la garde républicaine</b>		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau <sup>(1)</sup>	Chef d'état-major de la garde républicaine
<b>Régiment d'infanterie</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment
Militaires affectés aux cercles mixte directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment
<b>Régiment de cavalerie</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
<b>Orchestres et chœur de l'armée française</b>		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
<b>Compagnie de soutien opérationnel (CSO)</b>		
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO

(1) Le cas échéant.

CHAPITRE 8

*Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section commandement	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale

CHAPITRE 9

*Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet <sup>(1)</sup>	Chef de division <sup>(1)</sup>

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

CHAPITRE 10

*Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté



PARTIE 2

**Chaînes de notation applicables aux :**

- **SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;**
- **volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.**

CHAPITRE 1<sup>ER</sup>

*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de section de recherches <sup>(1)</sup>
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie <sup>(2)</sup>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	-	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM <sup>(3)</sup>
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	-	Commandant de peloton
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	-	Commandant de peloton
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi <sup>(4)</sup>	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Commandant du CGVN	Commandant de groupement

(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.  
 (2) Pour le Territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation, à savoir par le commandant de groupement.  
 (3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
 (4) Le cas échéant.

CHAPITRE 2

*Gendarmerie mobile*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second <sup>(1)</sup>
Militaires affectés en escadron – en antenne GIGN - Peloton <sup>(2)</sup>	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	-	Commandant d'escadron <sup>(3)</sup>
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	-	Commandant de peloton <sup>(3)</sup>
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) S'il existe. À défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.  
 (2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).  
 (3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 3

*État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	-	Chef de section <sup>(1)</sup>
<b>Cabinet communication</b>		
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet <sup>(1)</sup>
<b>Division des opérations / Division de l'appui opérationnel</b>		
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau	-	Chef de pôle ou de bureau
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	-	Chef du CCPD
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi <sup>(2)</sup>	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel <sup>(3)</sup>
<p>(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. À défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.                      (2) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.                      (3) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OAC de rattachement.</p>		

CHAPITRE 4

*Gendarmerie outre-mer*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>CGOM</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant du CGOM
<b>Cabinet de communication</b>		
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet <sup>(1)</sup>
<b>État-major</b>		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du CGOM
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau
<b>Groupement des opérations extérieures (GOPEX)</b>		
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du CGOM <sup>(2)</sup>
<b>Commandement territorial de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)</b>		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un COMGEND	-	Commandant de l'unité <sup>(3)</sup>
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du COMGEND
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés au centre médical	Médecin-chef	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	-	Commandant de compagnie ou d'EDSR (4)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Pointe-à-Pitre, détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre, détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy
Militaires affectés au groupe d'intervention régional (GIR)	-	Commandant de la SR
Militaires affectés à l'antenne de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)	-	Commandant de la SR <sup>(4)</sup>

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à l'antenne de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR <sup>(4)</sup>
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD <sup>(5)</sup>
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, peloton mobile ou d'un PGHM	-	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
Militaires affectés en Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant territorial de la gendarmerie outre-mer en second
(1) Si c'est un officier. À défaut, lire le commandant du CGOM. (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie. (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. À défaut, lire l'autorité militaire supérieure. (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi. (5) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.		

CHAPITRE 5

*Gendarmeries spécialisées*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
<b>Gendarmerie de l'air</b>		
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major	-	Chef de bureau
Militaires affectés dans une section directement rattachée au chef d'état-major	-	Chef d'état-major
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un groupement	-	Commandant en second de groupement
Militaires affectés en brigade de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
<b>Gendarmerie maritime</b>		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau <sup>(1)</sup>
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés en groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second <sup>(3)</sup>
Militaires affectés en groupe d'exploitation des renseignements opérationnels maritimes (GEROM)	-	Commandant de groupement
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie <sup>(2)</sup>
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de peloton
Militaires affectés en unités navigantes métropole	-	Officier commandant du bâtiment ou, à défaut, commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à l'antenne de l'OCRTIS à Fort-de-France	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en unité prévôtale	-	Chef du détachement prévôtal

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au Centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre
Militaires affectés en unités navigantes outre-mer	-	Officier commandant du bâtiment ou, à défaut, commandant de la gendarmerie maritime
<b>Gendarmerie de l'armement</b>		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau <sup>(1)</sup>
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie <sup>(2)</sup>
<b>Gendarmerie des transports aériens (GTA)</b>		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau <sup>(1)</sup>
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second <sup>(3)</sup>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie <sup>(2)</sup>
<b>Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)</b>		
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	-	Commandant de section
Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second
Militaires affectés en École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	-	Commandant du groupement instruction
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>		
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés au sein d'une antenne	-	Commandant de l'antenne

(1) Le cas échéant. À défaut, lire chef d'état-major.  
(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
(3) Le cas échéant. À défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.

CHAPITRE 6

*Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires placés pour emploi au GSPR	Commandant du GSPR <sup>(1)</sup>	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel
Militaires affectés au sein de l'état-major d'administration et de soutien	-	Chef d'état-major d'administration et de soutien

(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1<sup>er</sup> degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.

CHAPITRE 7

*Garde républicaine (GR)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de la garde républicaine
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au sein de la compagnie de transports et liaisons	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés au sein de la section communication	-	Chef de section
<b>État-major de la garde républicaine</b>		
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	-	Chef de bureau <sup>(1)</sup>
<b>Régiment d'infanterie</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, détachement Élysée, peloton de GAV	-	Commandant d'escadron, de compagnie, de détachement ou de peloton
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	-	Chef de formation
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	-	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique <sup>(2)</sup>
<b>Régiment de cavalerie</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction
<b>Orchestres et chœur de l'armée française</b>		
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
<b>Compagnie de soutien opérationnel (CSO)</b>		
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Commandant de la CSO

(1) Le cas échéant.  
(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 8

*Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité

CHAPITRE 9

*Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet <sup>(1)</sup>	Chef de division <sup>(1)</sup>

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

CHAPITRE 10

*Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

PARTIE 3

**Chaînes de notation applicables aux sous-officiers mandatés pour la concertation**

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ÉCHELON	NOTATEUR JURIDIQUE
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) et vice-conseiller	Autorité auprès de laquelle le CC1 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC1 est institué
Conseiller concertation de deuxième niveau (CC2) et vice-conseiller <sup>(1)</sup>	Autorité auprès de laquelle le CC2 exerce son mandat	Autorité hiérarchique immédiatement supérieure à celle auprès de laquelle le CC2 est institué
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) et vice-conseiller	-	Autorité auprès de laquelle le CC3 exerce son mandat
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	Secrétaire général du CSFM	Commandant de la formation administrative de rattachement

(1) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.  
Les CC2 et vice-CC2 de la DGGN sont notés à un seul niveau par le directeur ou chef de service auprès duquel ils exercent leur mandat.